



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Corrèze

Secrétariat général

Affaire suivie par :
Jean-François Lévêque
Secrétaire général
Tél : 05 87 01 20 23
Mél : ce.secretaire.general.ia19@ac-limoges.fr

Cité Administrative Jean Montalat
BP 314
19011 Tulle Cedex

Tulle, le 15 janvier 2025

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Corrèze

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : Pass éducation 2025.

Le Pass éducation permet à tous les personnels rémunérés par le ministère de l'éducation nationale de bénéficier d'un accès gratuit à l'ensemble des collections permanentes des musées et monuments nationaux.

La seconde période du Pass éducation actuel, qui recouvre les années 2025 à 2027, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Les personnels possédant déjà le Pass éducation sont invités à le faire tamponner auprès des directeurs d'école pour la seconde partie de sa validité.

En ce qui concerne les personnels nouvellement arrivés et qui ne disposeraient pas du Pass éducation, il est demandé aux directeurs d'école de bien vouloir effectuer un recensement, puis de communiquer à l'IEN de circonscription le nombre de pass nécessaires à la dotation de ces agents. Cette information devra parvenir à la circonscription **avant le 28 janvier 2025**.

Je vous remercie de votre mobilisation en faveur de ce dispositif.

Franck CUTILLAS